



CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Budgets proposés pour 2002-03
pour les comptes extrabudgétaires****b) Centre interaméricain de recherche
et de documentation sur la formation
professionnelle (CINTERFOR)**

1. Comme pour les périodes biennales précédentes, et conformément aux dispositions relatives à l'établissement du compte extrabudgétaire du Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR), la commission est invitée à examiner les prévisions budgétaires pour ce compte.
2. Le budget du compte extrabudgétaire figure à l'annexe I. Le détail de toutes les dépenses proposées se trouve à l'annexe II. Le programme d'activités est présenté aux paragraphes 3 à 18.
3. Les propositions relatives au programme du CINTERFOR pour 2002-03 sont axées sur le renforcement de la capacité des ministères du Travail, des établissements nationaux spécialisés et des organisations de travailleurs et d'employeurs des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'accroître l'efficacité de leur action dans le domaine de la formation, en particulier afin de relever le défi qui consiste actuellement à assurer la compétitivité, la croissance dans l'équité sociale, une coordination avec les politiques actives de l'emploi et la promotion de l'employabilité et l'intégration des nouvelles connaissances requises par les systèmes de production.
4. Le principal objectif du programme prévu pour 2002-03 est de consolider les nouveaux dispositifs institutionnels mis en place pour la formation, compte tenu des efforts entrepris par les ministères du Travail, des nouvelles méthodes de gestion qui ont fait leur apparition et des nouvelles approches que les établissements spécialisés ont adoptées pour s'intégrer dans les campagnes nationales de formation, en général, et dans la mise en œuvre des politiques actives de l'emploi, en particulier. Le centre cherche également à augmenter la qualité et le volume de la formation offerte par ses organisations membres — ministères du Travail, établissements de formation professionnelle, organisations de travailleurs et d'employeurs — et à faire connaître les expériences et concepts concernant la validation des connaissances et les systèmes normalisés de formation, eu égard à l'offre de formation et à la reconnaissance des compétences. Le programme est centré sur l'évidence sur les activités visant à améliorer l'employabilité des groupes de population ayant des besoins

particuliers, et tout spécialement les jeunes, les femmes, les travailleurs ruraux, les personnes handicapées, de même que sur les mesures prises en faveur des secteurs modernes de l'économie.

5. Le centre contribue par son action à la réalisation de l'objectif de l'OIT relatif au travail décent, et c'est pourquoi il aligne son programme sur les quatre objectifs stratégiques de l'Organisation en privilégiant l'objectif stratégique de fournir aux femmes et aux hommes davantage de possibilités d'obtenir un travail et un revenu décent; la stratégie régionale fixée par le plan de travail du Bureau régional pour les Amériques; et les demandes prioritaires des Etats Membres approuvées lors de la 35^e réunion de la Commission technique (Brasilia, 2001).

Sous-programme 1: promotion des principes et droits fondamentaux au travail

6. La formation et le développement des qualifications et compétences des travailleurs représentent une dimension cruciale du travail décent. Les intérêts économiques, les impératifs sociaux et le droit des travailleurs à la dignité — autant d'éléments inhérents à la notion de travail décent — sont réunis dans cette notion de manière plus évidente qu'ailleurs. C'est la raison pour laquelle la formation professionnelle occupe une place prééminente dans le programme de travail de l'OIT¹.
7. Dans la société de l'information et du savoir, l'éducation en général et la formation professionnelle en particulier sont des conditions essentielles pour pouvoir accéder véritablement aux autres droits, en particulier ceux des travailleurs qui sont expressément mentionnés dans la Déclaration de 1998.
8. Dans ce contexte, et dans la mesure où il peut être appelé à le faire, le CINTERFOR coopérera avec le bureau régional pour promouvoir le droit à la formation et les principes et droits sociaux en général.

Sous-programme 2: fournir aux femmes et aux hommes davantage de possibilités d'obtenir un emploi et un revenu décent

9. Cet objectif stratégique recouvre la plupart des efforts accomplis par le CINTERFOR, et en particulier l'objectif opérationnel concernant les compétences, les connaissances et l'employabilité, ainsi que la promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans l'emploi.
10. Le centre aidera les ministères du Travail, les établissements de formation professionnelle et les organisations de travailleurs et d'employeurs d'Amérique latine et des Caraïbes à améliorer l'efficacité, la pertinence et la qualité de leurs actions en matière de formation pour être en mesure de relever le défi qui consiste à assurer tout à la fois la compétitivité et l'équité sociale. Dans ce but, il continuera à leur offrir une coopération technique dans le domaine de la normalisation, de l'offre et de la validation des compétences professionnelles.
11. En outre, le centre prêtera encore son concours à la mise en œuvre de politiques et stratégies de formation de nature à promouvoir l'équité sociale et l'égalité des chances, et à

¹ 35^e réunion de la Commission technique CINTERFOR/OIT, Brasilia, août 2001.

intégrer les préoccupations des femmes dans les politiques de formation appliquées dans les pays de la région. Il aidera à cet effet les ministères du Travail et les entités publiques, privées et sociales à élaborer et à mettre au point des programmes spécialement conçus pour certaines fractions de la population, ce qui devrait leur permettre de surmonter les inconvénients auxquels ils sont confrontés tant sur le plan de la main-d'œuvre qu'au niveau économique et social. Le CINTERFOR déploiera des efforts considérables en faveur des femmes, des jeunes, des travailleurs du secteur rural, des personnes handicapées et d'autres catégories encore.

12. Le contrôle de la qualité et l'évaluation des services de formation professionnelle figurent parmi les tâches auxquelles les organismes de formation professionnelle doivent s'atteler pour atteindre de plus hauts niveaux de compétitivité. Le CINTERFOR soutiendra toutes les actions entreprises pour lancer des programmes de formation de haut niveau à l'intention des personnes chargées de gérer et d'appliquer des activités de formation dans les pays de la région.
13. Le CINTERFOR continuera à promouvoir la ratification de la convention n° 142 grâce à ses activités de coopération technique avec les Etats Membres, à l'organisation de réunions nationales et internationales et à la réalisation de travaux de recherche, d'études, de publications, etc. Il continuera aussi à participer aux travaux du Secteur de l'emploi en ce qui concerne la mise à jour de la recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975.

Sous-programme 3: accroissement de l'étendue et de l'efficacité de la protection sociale pour tous

14. Le centre favorisera les efforts visant à atténuer le taux élevé d'accidents dans des secteurs économiques critiques (construction, foresterie, industrie alimentaire, etc.) en élaborant des manuels spécialisés, en organisant des stages et en offrant une assistance technique aux ministères du Travail et aux établissements de formation professionnelle.

Sous-programme 4: renforcement du tripartisme et du dialogue social

15. Le principe selon lequel la formation est un domaine particulièrement approprié pour la mise au point de mécanismes d'accord et de dialogue social entre gouvernements et organisations de travailleurs et d'employeurs restera, pour le CINTERFOR, un élément essentiel de ses activités pendant la période biennale.
16. Par ses travaux d'assistance technique et en favorisant une coopération technique horizontale et l'échange d'informations, le centre collaborera à des opérations visant à renforcer l'aptitude des organisations d'employeurs et de travailleurs à s'organiser et à agir de manière indépendante pour prendre part à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des programmes et politiques nationales ayant trait à la formation et à l'emploi dans la région.
17. De même, il continuera à soutenir le processus de décentralisation des systèmes et établissements de formation, tant en ce qui concerne leur portée territoriale (régionale et/ou locale) que leur champ d'application sectoriel. Il fournira une assistance technique et des informations pour contribuer à consolider et à élargir le consensus et le dialogue social à tous les niveaux.

18. Les études et les services d'information (publications imprimées et électroniques, base de données, réseaux d'information) concernant l'intégration de la formation dans la négociation collective, ainsi que les liens entre la formation et d'autres questions actuellement négociées par les partenaires sociaux (emploi, salaires, productivité, qualité de l'emploi, sécurité et santé au travail, conditions de travail et environnement), seront poursuivis en vue de faciliter l'accumulation et la diffusion des connaissances, en particulier auprès des ministères du Travail et des organisations de travailleurs et d'employeurs.

Récapitulation des recettes et des dépenses proposées pour 2002-03

19. Les contributions de l'OIT, du gouvernement de l'Uruguay ainsi que des pays de la région constituent les principales sources de recettes. Les autres sources sont les ventes de publications et les recettes accessoires.
20. La contribution de l'OIT pour 2002-03 qui s'élève à 1 696 200 dollars couvre, comme pour les périodes biennales précédentes, le financement du poste de directeur, d'un poste d'expert et d'une partie des dépenses afférentes au personnel local.
21. La contribution du gouvernement de l'Uruguay s'élèvera à 100 000 dollars, comme en 2000-01. En outre, le gouvernement de l'Uruguay met gratuitement des locaux à la disposition du centre.
22. Les pays de la région ont continué à verser des contributions volontaires. Leur montant total en 2002-03 devrait être de 450 000 dollars, soit le même montant que dans le budget approuvé pour 2000-01. Les ventes de publications en 2000-01 dépasseront le montant prévu au budget en raison de ventes importantes dues à l'acquisition, par des établissements privés de formation, de la collection complète des ouvrages du centre. Ce niveau d'achat ne devrait pas se répéter en 2002-03.
23. Le nombre d'années de travail du personnel local a augmenté de 4/00 par rapport au budget approuvé pour 2000-01. Cette augmentation vise à renforcer la capacité du centre, du point de vue de la technologie de l'information, d'entreprendre une modernisation de ses services de publications et d'information générale. Dans l'ensemble, les dépenses afférentes au personnel local ont légèrement diminué en raison du départ à la retraite de membres du personnel administratif de rang élevé.
24. Les dépenses sont proposées étant entendu que le directeur du centre n'est autorisé à utiliser les crédits budgétaires approuvés par le Conseil d'administration que dans la mesure où les recettes prévues au budget sont disponibles.
25. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'approuver les prévisions de recettes et de dépenses du compte extrabudgétaire du Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) pour 2002-03, telles qu'elles sont présentées à l'annexe I.*

Genève, le 18 septembre 2001.

Point appelant une décision: paragraphe 25.

Annexe I

Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR)

Les propositions de recettes et de dépenses du compte extrabudgétaire pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2003 sont exposées ci-après, avec les chiffres comparatifs du budget approuvé et des prévisions de recettes et de dépenses pour 2000-01.

	2000-01 Budget approuvé (\$ E.-U.)	2000-01 Prévisions de recettes et de dépenses (\$ E.-U.)	2002-03 Budget proposé (\$ E.-U.)
A. <i>Solde reporté de l'exercice précédent</i>	0	245 805	0
B. <i>Recettes</i>			
Contributions de l'OIT (y compris CTBO)	1 740 000	1 740 000	1 696 200
Contribution du pays hôte	100 000	100 000	100 000
Contributions d'autres pays de la région	450 000	450 000	450 000
Ventes de publications	10 000	80 000	30 000
Recettes accessoires ¹	42 000	82 034	40 000
<i>Recettes totales</i>	2 342 000	2 452 034	2 316 200
C. <i>Total des ressources disponibles</i>	2 342 000	2 697 839	2 316 200
D. <i>Dépenses totales</i>	2 342 000	2 697 839	2 316 200
E. <i>Solde à reporter sur l'exercice suivant</i>	-	-	-

¹ Intérêts, gains, pertes de change, etc.

Annexe II

Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR)

Récapitulation des dépenses proposées pour 2002-03 par sous-programme (compte extrabudgétaire et contribution de l'OIT)

Sous-programme	Années/mois de travail		Dépenses (en dollars E.-U.)		
	Services organiques	Services généraux	Afférentes au personnel	Non afférentes au personnel	Total
Services techniques	2/00	2/00	398 768	20 000	418 768
Recherches, études et séminaires		4/00	227 077	252 800	479 877
Publications, documentation et information générale		12/00	579 323	75 000	654 323
Services administratifs		6/00	225 416	240 000	465 416
Gestion du programme	2/00		267 816	30 000	297 816
<i>Propositions pour 2002-03</i>	4/00	24/00	1 698 400	617 800	2 316 200
<i>Budget 2000-01</i>	4/00	20/00	1 773 180	568 820	2 342 000